

mai 2020



La lettre de

Catherine Di Folco

Sénateur du Rhône

EDITO - COVID-19 : le Sénat mobilisé !



Lors de son audition au Sénat, Monsieur Jean Castex, coordinateur du groupe de travail interministériel sur les stratégies de déconfinement, a qualifié ces trois semaines à venir comme « un sas de déconfinement ». En effet, le virus est toujours actif et il convient de rester vigilant et prudent. J'ai confiance dans le civisme de nos concitoyens afin de respecter les gestes barrières que nous connaissons bien maintenant et les mesures de distanciation physique indispensables à la lutte contre l'épidémie.

Comme nous l'avons fait pour le confinement, le Parlement s'est réuni la semaine dernière afin d'examiner et d'amender la stratégie nationale proposée par le Gouvernement et concrétisée dans un texte de loi.

Étant membre de la commission des lois, qui fut saisie au fond, j'ai pu siéger en séance publique malgré les conditions sanitaires restreignant le nombre de sénateurs présents dans l'hémicycle.

Nous nous sommes particulièrement attardés sur les mesures concernant la responsabilité pénale des élus et le système d'information national. A l'issue des débats portés à l'Assemblée nationale, nos deux chambres ont su trouver un compromis afin de protéger les maires.

Concernant les élections municipales, et notamment les conseillers municipaux élus au complet dès le premier tour, le Premier ministre a déclaré présenter un décret ce vendredi 15 mai afin de permettre l'installation du conseil municipal dès le 18 mai. Par la suite, la première réunion du conseil municipal qui permettra notamment d'élire le maire et ses adjoints devra se tenir dans les 5 à 10 jours après la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux, c'est-à-dire entre le 23 et le 28 mai. En revanche, concernant la tenue du second tour des élections, nous sommes toujours en attente de l'avis du Conseil scientifique qui doit rendre son rapport avant le 23 mai prochain.

Le Gouvernement annonçant détailler la suite de la stratégie nationale de déconfinement d'ici le 2 juin, la fin du mois de mai s'annonce ainsi chargée.

Dans cette attente, mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Prenez-bien soin de vous.

Catherine DI FOLCO

3 QUESTIONS à M. **Bruno Retailleau** , Sénateur de la Vendée

Président du Groupe Les Républicains du Sénat



Bruno RETAILLEAU

Sénateur de la Vendée - Président du groupe Les Républicains du Sénat

Pour quelles raisons le Sénat a modifié le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire?

Lors d'une réunion, le 21 avril, Emmanuel Macron s'était engagé à traiter la question de la responsabilité des élus locaux. Or elle était absente du texte ! L'exécutif doit respecter sa parole et les élus. Les maires ont l'habitude de monter au front, ce sont les fantassins de la République, mais on ne peut pas leur demander de se dévouer sans qu'ils connaissent l'étendue de leurs responsabilités. Nous avons modifié l'article premier pour exiger un aménagement temporaire de la mise en œuvre de la responsabilité pénale de tous ceux qui auront à prendre des risques raisonnés pour réussir le déconfinement. L'Etat ne peut pas se défausser sur les maires ! Le Sénat a clarifié la responsabilité entre ceux qui décident et ceux qui exécutent. Chacun aura ainsi à assumer ses propres responsabilités.

Le Sénat a par ailleurs largement revu la création du système d'information pour identifier les personnes infectées par le coronavirus et leurs contacts ?

Nous avons essayé de garantir les libertés publiques. Le Sénat est tout entier mobilisé pour la lutte contre le Covid-19, mais toujours avec le souci de n'accepter des mesures contraignantes pour nos concitoyens que si elles sont absolument nécessaires, en préservant autant que possible nos libertés, nos droits fondamentaux et le respect de la vie privée. Nous avons donc proposé trois modifications de l'article 6 relatif au fichier de suivi des malades atteints du Covid-19 : la création d'une instance de contrôle, le refus de légiférer par ordonnance et la possibilité pour les tiers ayant potentiellement été contaminés par d'autres de refuser d'être inscrits sur ce fichier. Nous avons par ailleurs obtenu que le Parlement se prononce si l'application StopCovid était mise en place.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Cette crise est énorme. On va perdre d'importantes richesses nationales. Lors de la dernière crise, nous avons mis 5 ans pour retrouver notre niveau de richesse. Là, il faudra peut-être des années de plus, surtout si on ne prend pas les bonnes décisions. Nous proposerons dans les jours qui viennent un plan de rebond économique. On ne peut pas attendre septembre comme le dit le Gouvernement. Nous avons déjà eu un temps de retard sur la gestion de la crise sanitaire, il ne faut pas en avoir un sur le rebond économique.

CA NOUS INTÉRESSE



Le Sénat et les associations d'élus proposent 12 mesures pour un déconfinement réussi

Au plan local, les élus réclament la création d'un pôle de décision autour du préfet de département pour définir les méthodologies locales de déconfinement en coordination avec les acteurs territoriaux. Ils demandent également une profonde réforme de la gestion de la santé et des hôpitaux en France. En première ligne pour les transports, les Régions demandent à voir leurs avis pris en compte pour éviter une nouvelle vague de contamination par un retour massif des voyageurs.

Au plan national, le Sénat demande au gouvernement à être associé à la définition des mesures de confinement en tant que représentant des collectivités.

Enfin, face à l'effondrement des recettes des communes et regroupements de communes qu'ils évaluent à 10 milliards d'euros et aux pertes de recettes des départements et régions, ils réclament une nationalisation de la dette Covid-19 des collectivités par l'État.

[Consulter les 12 mesures](#)

CA NOUS INTERPELLE

Face à la crise agricole, le Sénat interpelle la Commission européenne

L'épidémie de Covid-19 constitue un électrochoc révélateur qui peut être salutaire : la PAC demeure plus que jamais un formidable outil pour garantir notre résilience alimentaire au niveau européen. Cependant, la récente introduction d'un accord de libre-échange avec le Mexique est incompréhensible. Le Sénat appelle la Commission Européenne à :

- remettre à plat le projet de réforme de la Politique agricole commune (PAC) à l'étude pour la période 2021/2027 ;
- consacrer la souveraineté alimentaire de l'Union européenne comme une priorité dans la stratégie de "nouvelle donne verte" (ou "Green Deal"), actuellement en cours d'élaboration ;
- prendre en compte, d'une part, la spécificité de l'agriculture au regard du droit de la concurrence, d'autre part, la faiblesse structurelle des producteurs face aux industriels transformateurs, ainsi qu'à la distribution ;

affirmer que les objectifs de la PAC doivent prévaloir sur ceux de la politique de la concurrence, laquelle défend les seuls intérêts des consommateurs.



PARTICIPATIONS AUX ÉVÉNEMENTS ET CÉRÉMONIES SUR LE TERRITOIRE



Cérémonie du 8 mai à Messimy



Cérémonie du 8 mai à Brindas

L'ÉQUIPE PARLEMENTAIRE



Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Cet email a été envoyé à , cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy

Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com